

loyer dépendance "terrasse payante

Par MAN2013, le 20/09/2022 à 10:30

Bonjour,

Sur mon contrat de bail j'ai un loyer de 631.82 surface habitable 67.32 m2

Sur ma quittance, mon loyer conventionné est de 505.86

et un loyer dépendance"terrasse" de 150.80.

Le probléme c'est que APL ne prend qu'en charge le loyer conventionné

et que le bailleur me dit que c'est tout a fait normale de payer une terrasse.

Qu'en pensez vous ?

Merci.

Par **Henriri**, le **20/09/2022** à **12:32**

Hello!

Man, la terrasse est-elle mentionnée dans votre bail de location ? En quels termes ?

Accessoirement, votre appartement est-il de construction récente ? Ferai-il l'objet d'un

dispositif de loyer encadré (genre "Pinel") ?

A+

Par MAN2013, le 20/09/2022 à 14:27

Je ne sais pas du tout si c'est marqué dans le contrat de location il faudrait que je regarde ça de plus près. En tout cas s'est sur que la 1ere page du contrat c pas marqué

Par Henriri, le 20/09/2022 à 16:16

(suite)

Votre bail est déterminant à propos de votre problématique.

A+